



[www.ch-le-vinatier.fr](http://www.ch-le-vinatier.fr)

<https://centre-ressource-rehabilitation.org/pole-centre-rive-gauche>

CMP 57 rue Etienne Richerand 69003 Lyon

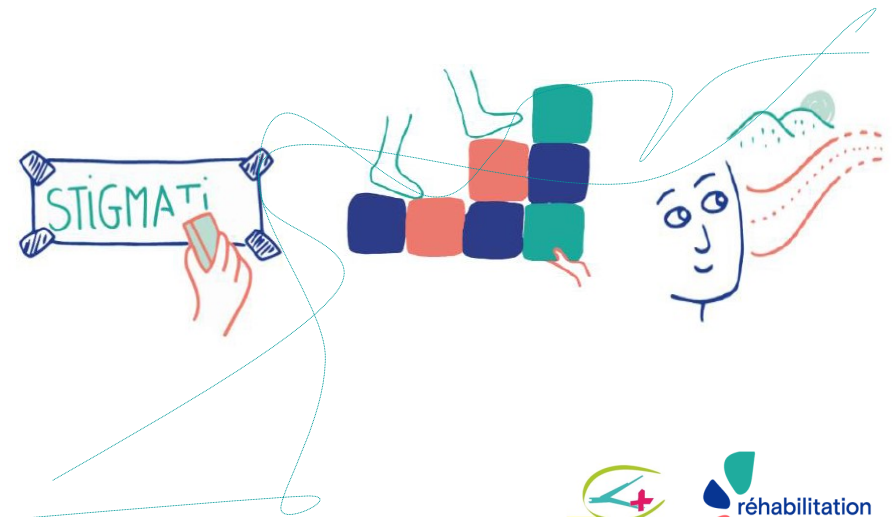
04 26 73 86 10

2182@ch-le-vinatier.fr

<https://centre-ressource-rehabilitation.org/centre-medicopsychologique-cmp>



PARTENAIRES :



## Le centre médicopsychologique

Le centre médicopsychologique a pour particularité de proposer une approche orientée rétablissement (Construction d'un plan de suivi individualisé pour les patients outil de soin et de réhabilitation psychosocial au CATTP pour ceux qui en ont besoin et soutien des aidants) ; il est situé dans le quartier Part-Dieu Villette. L'équipe est pluridisciplinaire dont deux pair aidants. Le centre médicopsychologique travaille en étroite articulation avec le conseil local de santé mentale et les médecins généralistes du secteur et le secteur médico-social.

## Le CMP

### une prise en charge ambulatoire

#### Missions et objectifs

Le CMP prend en compte les situations psychotiques complexes grâce à des soins multidisciplinaires dans le domaine de la psychiatrie.

Pour être suivi au CMP, il faut être suivi par un médecin traitant

#### Modalités d'admission

Pour les premières demandes

s'adresser au CAdeO

04 26 73 86 30

cadeopolecentrerievegauche@ch-le-vinatier.fr

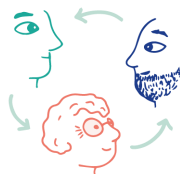
**Orientation du CAdeO au CMP**

pour les personnes qui en relèvent (Pour celles qui n'en relèvent pas, orientation vers le réseau de santé mentale du territoire)

#### Pour qui ?

Personnes de 18 à 65 ans adressées par le CAdeO, ou suivi auprès du secteur du Vinatier et autres structures de soins.

Personnes en obligation de soins pénalement ordonnés (obligation et injonction de soins).



## Admission au CMP

- 1 Premier entretien avec un médecin psychiatre.**  
Prise en charge pour favoriser le rétablissement de la personne et est limité dans le temps.
- 2 Après le premier entretien, peuvent être proposés :**
  - Consultation médicale ;
  - Suivi psychothérapeutique ;
  - Suivi infirmier (case management ou référence infirmière) ;
  - Soins groupaux au centre d'activités thérapeutique (orientation vers le CATTP) ;
  - Suivi social .

- 3 A la sortie du dispositif, d'autres orientations possibles :**

Lorsque les soins au CMP ne sont plus nécessaires, un relai est proposé vers le secteur privé (thérapeutes en libéral), les partenaires médico-sociaux et différents dispositifs de soins publics. En fonction des besoins les personnes peuvent être suivi par des pair-aidants, grâce au groupe « mon parcours de soins, où j'en suis ! », peut être proposé, ce groupe d'accompagnement à la sortie et d'entraide au rétablissement.

